SEANCE DU 23 MAI 2017

Le Vingt trois mai deux mil dix sept vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur PAYEN, Maire.

Convocation du :18 mai 2017

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick Bouchard

Présents: MM.PAYEN--CHANTELOUP--BOUCHARD- GAILLARD- MALHERBES -

PEIGNE- MAZIER- LE GALL –BURNOUF-GOUBERT –QUINETTE.

<u>Absents</u>: Madame Maray - Madame Hue - Madame Basset (procuration à M.Payen)-Monsieur Remoué –Monsieur Gasselin-Madame Gossé.

En application de l'article L 2121-17 du code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est convoqué sans condition de quorum et pour ordre du jour l'examen des questions reprises de la séance du 10 mai.

Le Maire présente la démission de Madame Annie Dechen, Monsieur Michel Crocher et de Monsieur Yoann Rivoallan et accueille Madame Nadège Malherbes .

APPROBATION : Séance du conseil municipal du 10 mai 2017

SUBVENTION POUR AMENAGEMENT SECURITAIRE AUX ABORDS DES USINES - RD 13 :

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une notification d'aide financière de l'Etat d'un montant de 15 000 € après intervention de Monsieur le Député Monsieur Travert auprès du ministère de l'Intérieur au titre de travaux divers d'intérêt local.

Il ajoute qu' aujourd'hui le coût de revient des travaux devrait s'élèver à 51 000 \in après versement des subventions (amendes de police : 9 845 \in - DETR : 13 867 \in - Subvention exceptionnelle : 15 000 \in), et récupération de la TVA.

SUBVENTION D'EQUILIBRE POUR FAMILLES RURALES:

Le Maire présente la demande de l'association « Familles Rurales » pour le versement d'un acompte de 15 000 € au titre du 1^{er} acompte de la subvention d'équilibre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le versement de la somme de 15 000 € et autorise le Maire à signer une convention avec l'association.

SUBVENTION WEEK END DES CHAMPIONS:

Monsieur Gaillard indique que la commission animation s'est réunie en février et avait proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 1500 € à l'association du karaté pour l'organisation du week end des champions les 3 et 4 juin 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable et charge le Maire de procéder au mandatement.

Il ajoute que la communauté de communes Granville Terre et Mer participe à cette manifestation sous forme de prêt de matériel.

53ème TOUR DE LA MANCHE:

Le Maire rappelle le passage à Cérences du 53ème tour de la Manche le samedi 20 mai et notamment une étape contre la monte avec le versement d'une subvention d'un montant de 3 900 € au comité organisateur.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et demande au Maire de faire le mandat administratif.

SYNDICAT MIXTE DE LA PERELLE:

Monsieur Peigné donne lecture du compte rendu de la réunion du 7 avril 2017 , notamment le vote du compte administratif 2016 et vote du budget 2017, l'attribution d'une subvention d'un montant de $300\ \mbox{\mbox{\mbox{$\mbo$

FDGDON → **INFORMATION**:

Le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur Vincent Faure a participé à une réunion à l'initiative du FDGDON à Gavray et rapporté les éléments suivants :

Adhésion et signature d'une convention \rightarrow coût annuel de $60 \in$ auquel s'ajoute le prix des interventions variant de $30 \in$ à $110 \in$ selon la hauteur du nid à détruire à charge de la collectivité.

Considérant la charge financière, le Maire propose de demander à la communauté de communes Granville Terre et Mer d'engager une réflexion pour une éventuelle prise en charge et se rapprocher des communes pour connaître leur position avant de prendre une décision.

HEURES COMPLEMENTAIRES:

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le règlement de 1H30 à Madame Béatrice FORTIN en heure complémentaire correspondant au remplacement d'un collègue en arrêt de travail.

INDEMNITE FORFAITAIRE POUR ELECTIONS:

Le Maire rappelle la délibération du 12 novembre 2014.

Considérant que la rémunération des travaux supplémentaires effectués à l'occasion des consultations électorales est assurée soit en indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour ceux des agents pouvant y prétendre, soit par le versement d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections calculée réglementairement sur la base de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de deuxième catégorie.

DECIDE d'instaurer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires qui, en raison de leur grade ou de leur indice, sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

DECIDE d'assortir, au moment mensuel de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de deuxième catégorie en vigueur à ce jour $(1\ 091,71\ \in :12=90,98\ \in)$, un coefficient multiplicateur de 3 de façon à déterminer un crédit par bénéficiaire et par tour de scrutin.

AUTORISE l'autorité territoriale à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections.

DEMANDES:

• Association des parents d'élèves de l'école Jacques prévert :

Considérant la journée « Portes ouvertes » à l'école Jacques Prévert , le conseil municipal donne un avis favorable pour mettre à la disposition de l'association les locaux de la cuisine municipale avec accès aux réfrigérateurs en présence d'une seule personne nommée responsable au sein de l'association.

• Comité des fêtes :

Le comité des fêtes souhaite s'associer à l'animation du 53ème tour de la Manche et demande l'autorisation pour l'installation d'une tente et barnum rue du chapître, et la disponibilité de la salle de la maison des services publics pour déposer l'alimentation.

Le conseil municipal donne son accord pour le montage de la tente et barnum et ajoute l'indisponibilité de la maison des services publics, retenue par le jury de la course.

INFORMATIONS:

- Le Maire annonce le recrutement de Mickaël Logeais sous forme de CUI pour soulager le personnel technique sur une durée de 6 mois et sur la base de 20 heures hebdomadaires.
- Les membres du conseil municipal sont informés de la fin de la collecte de sang à Cérences .

Un rapprochement avec Gavray est à l'étude.

- Madame Isabelle Besson (petite fille de Monsieur de Roincé) propose un concert à Cérences avec le chœur de femmes en août . Le conseil municipal y est favorable et charge le Maire de lui en faire part.
- Comité de jumelage : Monsieur Gaillard précise l'accueil des anglais en septembre à

Cérences et le conseil municipal donne son accord pour prendre à sa charge le vin d'honneur et les frais d'orchestre dirigé par Monsieur Mickaël Guesney.

BUREAUX DE VOTE:

Scrutin du 11 juin : Monsieur Payen – Madame Mazier-Madame Goubert- Monsieur Quinette.

Scrutin du 18 juin : Monsieur Payen — Monsieur Gaillard-Monsieur Peigné — Monsieur

Burnouf.